



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2020/047

Genève, le 25 juin 2020

CONCERNE :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Modification des permis et certificats CITES

1. La présente notification aux Parties est publiée à la demande de la République démocratique du Congo.
2. L'organe de gestion CITES de la République démocratique du Congo, qui est l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), est joignable à l'adresse suivante :

Prof. Dr. Augustin NGUMBI AMURI
Directeur-Coordonnateur de l'Organe de Gestion CITES
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)
13 Avenue des Cliniques, Commune de la Gombe
Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
Boîte postale 868, KINSHASA I
Courriel : coordination@citesrdc.org; secretariat@citesrdc.org
Téléphone : +243812633770
Site web : <https://www.citesrdc.org>

3. La République démocratique du Congo a opéré une modification légère aux permis et certificats CITES délivrés par l'Organe de gestion CITES. La modification concerne l'impression d'un QR CODE à l'extrême droite du timbre de sécurité situé à la case 13 de chaque permis et certificat.
4. A cet effet, à dater du 1er juin 2020, les Parties à la CITES sont priés à ne pas accepter les permis et certificats délivrés après cette date en provenance de la République démocratique du Congo ne contenant pas le QR CODE visé au paragraphe 3 ci-dessus.
5. Par ailleurs, les Parties à CITES sont invités à continuer d'accepter les permis et certificats signés avant le 1er juin 2020 ne contenant pas le QR CODE, car ils restent valables jusqu'à leur date d'expiration. Cependant, la confirmation de leur validité et authenticité peut être sollicitée auprès de l'Organe de Gestion CITES de la République démocratique du Congo.
6. Les Parties qui désirent vérifier rapidement l'authenticité et la validité des permis et certificats délivrés par l'Organe de gestion CITES de la République démocratique du Congo à dater du 1er juin 2020, peuvent se rendre sur le site web de ce dernier : <https://www.citesrdc.org> et cliquer sur « PERMIT VERIFY », ensuite entrer le numéro du permis ou certificat CITES.
7. La vérification renseignera les informations figurant sur un permis ou certificat authentique, notamment les coordonnées de l'exportateur/ré-exportateur et de l'importateur, le nom scientifique, le nom commun et la quantité des spécimens, le pays de destination ou de provenance, selon le cas, le numéro du timbre de sécurité, la date d'expiration du permis et certificat ainsi que les informations utiles sur la traçabilité. La synthèse de ces informations seront fournies à la lecture du QR CODE posé sur le permis et certificat, par une application spécifique de QR CODE téléchargée dans un smartphone ou par tout autre lecteur approprié associé à un ordinateur.